PROCEDURE ETAPE 2 VALIDATION DE VOTRE LICENCE

Une fois l'étape 2 validée, la licence ne poura plus être annulée et AUCUN REMBOURSEMENT ne sera possible en cas d'annulation.

- 1 Vous avez reçu un mail "GEST HAND" (attention chez certains fournisseurs d'accés le mail tombe dans les spams ou les indésirables) Il va vous permettre de valider vous-même votre licence. Dans le cas où vous n'avez rien reçu, contactez <u>SANS TARDER</u> le club au 06 70 93 43 85
- 2 Cliquez sur le lien GESTHAND et Complétez ou modifiez les informations (tel , adresse, taille...)
- 3 Il faut insérer (Onglet : Parcourir) les documents demandés.
 - Vous allez devoir scanner les éléments demandés (si vous n'avez pas de scanner : posez les documents à plat et photographiez les avec l'appareil photo de votre téléphone, puis enregistrez les sur le bureau de votre ordi)



Un nouvel écran apparaît concernant les conditions d'assurances => COCHEZ LA CASE TOUT DANS LE BAS LE MESSAGE CI-DESSOUS APPARAIT ALORS : "votre demande de licence a bien été transmise à votre club" Si ce n'est pas le cas il faut vérifier, il doit manguer quelque chose

Si c'est le cas, vous n'avez plus rien à faire.

ETAPE 3 : Le club reçoit un mail de confirmation

Le secrétaire du club vérifie si les documents sont conformes à la demande et envoie une demande de validation à la Ligue HDF A cet instant la licence est validée et le licencié peut jouer

ETAPE 4 : La Ligue HDF (Hauts de France) de Handball va vérifier à son tour le dossier

Si tout est bon, elle valide et vous envoie un visuel de la licence. Cela ne sert à rien de l'imprimer c'est juste une information NB: Cette étape peut etre longue mais ne remet pas en cause la possibilité de jouer avant

Ne restez pas bloqué : Un doute, une question..... N'hésitez pas à contacter le club 06 70 93 43 85